

*Les crédits*

Je pourrais ajouter que mon collègue de Kingston et les Îles touchera, s'il vit jusqu'à l'âge de 75 ans et que tout va bien pour lui, une somme de 1 061 976 \$. Ce n'est certes pas un montant à dédaigner.

Vous constaterez, madame la Présidente, que c'est un sujet plutôt délicat pour nos vis-à-vis. Je pense que vous êtes également sur la liste des bénéficiaires.

Les éditoriaux de tout le pays ont dit que le gouvernement avait voulu veiller, hier, à ce que la promotion de 88 ait droit à une pension à vie. On a affirmé dans les journaux que c'était scandaleux, que ce régime rapportait gros, qu'il s'agissait d'un parachute doré, que les députés visés étaient ainsi à l'abri de l'inflation et que c'était une mine d'or sur le plan pension. Par contre, l'expression la plus crue qui a été utilisée pour décrire ce régime de retraite est probablement «paradis des goinfres».

Je sais que de nombreux députés d'en face rêvent maintenant du jour où ils pourront profiter de ce «paradis des goinfres». Il leur suffit d'être réélus une autre fois.

Ce régime sème-t-il la division, est-il destructeur et détesté? La réponse est oui dans tous les cas. Il divise plus les parlementaires et les contribuables, qui paient la note pour ces derniers, que probablement n'importe quoi d'autre. En effet, nous constatons qu'il s'agit d'un régime qui donne aux députés la possibilité d'échapper totalement à l'application des règles qui s'appliquent à tous les autres Canadiens. Comme les députés le savent, beaucoup d'entre eux pratiquaient d'autres professions auparavant et ils savent que notre régime de pension est beaucoup plus généreux, plus gros, meilleur, plus élevé, et tout ce qu'on voudra, que tout autre régime de pension auquel ils auraient pu adhérer lorsqu'ils travaillaient dans le secteur privé. Ils le savent, nous le savons et les gens qui nous paient le savent.

Le député d'en face dit que ce n'est pas vrai. Il n'y a pas un seul régime de pension au Canada qui rapporte des dividendes dans une proportion employeur-employé d'environ six pour un. Je suis prête à le parier et j'attends que les députés fassent la preuve du contraire pendant le débat.

Les députés doivent cotiser 11 p. 100 de leur traitement. Cette participation n'est pas facultative. Nous devons verser 11 p. 100 de notre traitement dans le régime de pension des députés.

Les membres de l'association des enseignants de l'Alberta, dont je fais partie, cotisent 92 \$ par mois à leur régime de pension. C'est ce qui se fait dans le secteur privé: une cotisation de 92 \$ par mois. La Loi sur les allocations de retraite des parlementaires m'oblige à verser un peu moins de 600 \$ par mois de mon traitement. En un sens, ça peut sembler beaucoup, mais le gouvernement en rajoute beaucoup plus que ce que nous contribuons. Comme je le disais, au Canada les députés doivent verser 11 p. 100 de leurs gains. Cette contribution est obligatoire. Ils sont admissibles à la pension minimale après six ans de service. Nous le savons tous, et les contribuables canadiens qui nous paient le savent aussi. À compter de l'âge de 60 ans, chaque député touche une pension pleinement indexée au coût de la vie. Voilà un régime très dispendieux.

Voyons ce qu'il en est au Royaume-Uni, par exemple. Les députés versent 6 p. 100 de leur traitement dans le régime, et ils sont admissibles à la pension à compter de 55 ou 60 ans si leur âge plus leurs années de service égalent 80. Ce régime semble très équitable. La plupart des députés travaillent à temps plein. J'estime que toute personne qui se consacre à la vie publique le fait à temps plein, peu importe le nombre d'heures de travail effectué par semaine.

Voyons la situation aux États-Unis. Les membres du Congrès américain contribuent l'équivalent de 1,3 p. 100 de leur rémunération. Ils sont admissibles à la pension à 62 ans, ou à l'âge de 50 ans, à condition d'avoir 20 ans de service. Ce régime paraît un peu plus équitable que le nôtre.

• (1020)

À en juger par le bruit de l'autre côté, je suppose que nous venons de toucher un point sensible. Parfait. C'est notre objectif de toucher des points sensibles.

Le récent plan du premier ministre de l'Alberta a justement touché des députés de l'Assemblée législative. Mon collègue d'en face m'a demandé de parler des cumuls. Je commencerai par dire que nous sommes contre les cumuls. Lorsque l'on appartient à un niveau de gouvernement, on ne peut pas recevoir de pension de ce même niveau de gouvernement.

Nous demandons au présent gouvernement de suivre les promesses de son livre rouge. Je soupçonne que, très prochainement, ce seront des promesses dont les libéraux rougiront.

Il faut remplacer le régime de retraite des parlementaires. Celui-ci comporte deux volets. Il y a d'abord la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires en vertu de laquelle les députés cotisent jusqu'à 2 p. 100 de leurs gains par année de service et ont droit à un maximum de 75 p. 100. Cette première partie est considérée comme un régime d'allocations de retraite enregistré au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Personne n'a de problèmes avec cette partie, même pas les députés nouvellement élus.

Si le régime de pension des parlementaires se limitait à cela, les contribuables ne se plaindraient pas, car notre régime serait comparable à ceux de la fonction publique. Le problème vient de la deuxième partie: le compte de convention de retraite des parlementaires. Depuis hier, il a de nouveaux bénéficiaires en puissance. C'est le compte qui amène à se poser des questions sur le jugement et l'intégrité de ceux qui l'ont mis en place, puis le défendent maintenant.

Les députés du gouvernement versent à ce compte des cotisations qui dépassent la limite de 6 p. 100 prescrite par la Loi de l'impôt sur le revenu. Je trouve honteux que le gouvernement maintienne ce compte. Il paie des prestations avant l'âge de la retraite et les années de service prévus par la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui justifie les accusations qu'il y a des lois pour le Canadien moyen et des lois pour les parlementaires.

On prétendait dans l'étude que les prestations de la convention sont destinées à indemniser les députés, parce que leur emploi est éminemment instable. Il n'y a plus un seul emploi dans ce pays